

135^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 23 - 27.10.2016

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

C-III/135/DR-am 18 octobre 2016

La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif

Amendements au projet de résolution présentés dans les délais statutaires par les délégations de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, du Bahreïn, du Canada, de la Chine, des Emirats arabes unis, de la Fédération de Russie, de la Finlande, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), du Kenya, de la Roumanie, de Singapour, de la Suisse, de la Thaïlande, de la Turquie et du Viet Nam.

PREAMBULE

Alinéa 1

Modifier l'alinéa existant comme suit :

1) constatant que la participation égale des hommes et des femmes aux affaires publiques et à la prise de décision est depuis longtemps considérée comme un droit de la personne, tel que consacré par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, la Convention sur les droits politiques de la femme de 1953, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966 et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979,

(Turquie)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

1) constatant que la participation égale des hommes et des femmes aux affaires publiques et à la prise de décision est depuis longtemps considérée comme un droit de la personne, tel que consacré par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966, et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979, la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU,

(Emirats arabes unis)

Nouvel alinéa 2bis

Ajouter un nouvel alinéa après l'alinéa 2 comme suit :

2bis) tenant compte des dispositions contenues dans les constitutions des Etats, de même que des réserves émises par certain Etats concernant le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966, et la Convention CEDEF de 1979,

(Bahreïn)

Ajouter un nouvel alinéa après l'alinéa 2 comme suit :

2bis) reconnaissant que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable trace un nouveau plan en matière de développement mondial et souligne qu'atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes constituera une contribution vitale à la réalisation de tous les Objectifs de développement durable et de leurs cibles,

(Chine)

Alinéa 3

Modifier l'alinéa existant comme suit :

3) constatant que l'égalité des sexes est une condition préalable au un élément essentiel du développement, au sens de l'Objectif 5 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et plus particulièrement de sa cible 5.5 qui vise à "garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique" et la cible 5.c, qui appelle à "adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux",

(Chine)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

(Sans objet en français)

(Bahreïn)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

3) constatant que l'égalité des sexes est une condition préalable au développement, au sens de l'Objectif 5 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et plus particulièrement de sa cible 5.5 qui vise à "garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique, sociale et publique",

(Inde)

Alinéa 4

Modifier l'alinéa existant comme suit :

4) reconnaissant que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing de 1995 appellent à une représentation participation égale et active des femmes et à l'intégration des perspectives des femmes à tous les niveaux des sexes dans la de prise de décision et qu'en 1990 déjà, le Conseil économique et social de l'ONU avait fixé l'objectif de 30 pour cent de femmes à des positions dirigeantes d'ici 1995 et celui de la parité d'ici l'an 2000,

(Turquie)

Déplacer l'alinéa 4 et le placer à la suite de l'alinéa 1.

(Viet Nam)

Alinéa 5

Modifier l'alinéa existant comme suit :

5) préoccupée par le fait qu'au 1^{er} janvier août 2016, la moyenne mondiale de sièges parlementaires occupés par des femmes n'était toujours que de 22,78 pour cent, et *très préoccupée* par l'absence totale de femmes dans encore sept huit chambres parlementaires,

(Viet Nam)

Nouvel alinéa 5bis

Ajouter un nouvel alinéa après l'alinéa 5 comme suit :

5bis. rappelant la résolution 1990/15 du Conseil économique et social des Nations Unies, qui souligne l'importance de garantir que les femmes occupent 30 pour cent des postes de décision dans les structures d'autorité, de même que l'importance d'améliorer la capacité des hommes et des femmes à sensibiliser leurs communautés à l'égalité des sexes et à changer les attitudes négatives qui engendrent la discrimination à l'égard des femmes,

(Emirats arabes unis)

Alinéa 6

Modifier l'alinéa existant comme suit :

6) constatant que plusieurs obstacles continuent d'entraver la participation des femmes aux processus politiques et leur accès au parlement, à savoir, notamment, un partage inégal des responsabilités familiales, des attitudes et stéréotypes culturels négatifs concernant le rôle des femmes dans la société, une discrimination persistante des femmes dans la loi et dans la pratique, un manque de ressources, un manque de soutien des partis politiques, une culture politique à dominante masculine et des craintes quant à la sécurité, une culture politique à dominante masculine, des attitudes et stéréotypes culturels négatifs concernant le rôle des femmes dans la société, une discrimination persistante à l'égard des femmes dans la loi et dans la pratique, des craintes quant à la sécurité, un manque de soutien des partis politiques, un accès inégal à l'éducation, un manque de ressources financières et un partage inégal des responsabilités familiales,

(Canada)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

6) constatant que plusieurs obstacles continuent d'entraver la participation des femmes aux processus politiques y compris aux niveaux législatif, ministériel et sous-ministériel et leur accès au parlement, à savoir, notamment, le manque d'accès aux soins de santé, à l'éducation, aux formations et à l'emploi, un partage inégal des responsabilités familiales, des attitudes et stéréotypes culturels négatifs concernant le rôle des femmes dans la société, une discrimination persistante des femmes dans la loi et dans la pratique, un manque de ressources, un manque de soutien des partis politiques, une culture politique à dominante masculine et des craintes quant à la sécurité,

(Turquie)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

6) constatant que plusieurs obstacles continuent d'entraver la participation des femmes aux processus politiques et leur accès au parlement, à savoir, notamment, un partage inégal des responsabilités familiales, des attitudes et stéréotypes culturels négatifs concernant le rôle des femmes dans la société, une discrimination persistante des femmes dans la loi et dans la pratique, un manque d'accès à une éducation de qualité un manque de ressources, un manque de soutien des partis politiques, une culture politique à dominante masculine et des craintes quant à la sécurité,

(Roumanie)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

6) constatant que plusieurs obstacles continuent d'entraver la participation des femmes aux processus politiques et leur accès au parlement, à savoir, notamment, un partage inégal des responsabilités familiales sans reconnaissance, des attitudes et stéréotypes culturels négatifs concernant le rôle des femmes dans la société, une discrimination persistante des femmes dans la loi et dans la pratique, un manque de ressources, un manque de soutien des partis politiques, une culture politique à dominante masculine et des craintes quant à la sécurité,

(Inde)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

6) constatant que plusieurs obstacles continuent d'entraver la participation des femmes aux processus politiques et leur accès au parlement, à savoir, notamment, un partage inégal des responsabilités familiales, des attitudes et stéréotypes culturels négatifs concernant le rôle des femmes dans la société, une discrimination persistante des femmes dans la loi et dans la pratique, un manque de ressources, un manque de soutien des partis politiques et de la société en général, une culture politique à dominante masculine et des craintes quant à la sécurité,

(Afrique du Sud)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

6) constatant que plusieurs obstacles continuent d'entraver la participation des femmes aux processus politiques et leur accès au parlement, à savoir, notamment, un partage inégal des responsabilités familiales, des attitudes et stéréotypes culturels négatifs concernant le rôle des femmes dans la société, une discrimination persistante des femmes dans la loi et dans la pratique, un manque de ressources, un manque de soutien des partis politiques, une culture politique à dominante masculine, et des craintes quant à la sécurité et l'absence du principe d'égalité des sexes dans les politiques gouvernementales et la législation,

(Emirats arabes unis)

Alinéa 8

Modifier l'alinéa existant comme suit :

8) soulignant que l'autonomisation économique des femmes est une condition préalable à leur capacité à participer aux processus politiques-et à réunir des fonds pour leurs campagnes électorales, (Chine)

Alinéa 9

Modifier l'alinéa existant comme suit :

9) reconnaissant que les jeunes femmes sont ont été confrontées à des défis spécifiques concernant les attitudes et perceptions discriminatoires de la société, des responsables politiques et des directeurs de ressources humaines à l'égard des jeunes femmes en raison de leur rôle de mère et à cause des distinctions fondées sur le sexe et de leur expérience liée à leur âge et leur appartenance au sexe féminin, et qu'elles constituent la catégorie la moins bien représentée au parlement autant parmi les jeunes que parmi les femmes,

(Viet Nam)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

9) reconnaissant que les jeunes femmes sont confrontées à des défis spécifiques liés à leur âge et leur appartenance au sexe féminin, sexe, niveau d'études et état de santé, à l'accès aux services de base et à l'étendue de la pauvreté parmi les femmes, et qu'elles constituent la catégorie la moins bien représentée au parlement autant parmi les jeunes que parmi les femmes,

(Emirats arabes unis)

Alinéa 10

Modifier l'alinéa existant comme suit :

10) constatant que l'introduction de dispositions législatives favorisant l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions électives s'est révélée être une mesure utile et efficace est un levier indispensable et efficace facilitant l'accès des femmes à des fonctions électives et à des positions dirigeantes pour faciliter l'accès des femmes aux responsabilités politiques et aux fonctions dirigeantes, quelles que soient les formes qu'elles ont pu prendre dans les différents pays qui les ont mises en place : quotas électoraux ; obligation faite aux partis politiques de présenter, pour les élections se déroulant au scrutin de liste proportionnel, des listes

composées alternativement de candidats des deux sexes ; scrutin binominal prévoyant dans chaque circonscription l'élection d'un binôme constitué d'un candidat et d'une candidate ; pénalités financières infligées aux partis politiques qui ne présenteraient pas une proportion suffisante de femmes parmi leurs candidats. Ces dispositions sont, notamment particulièrement efficaces lorsque ces quotas-lorsqu'elles fixent des objectifs ambitieux, bénéficient du soutien des ils sont encouragés par les dirigeants politiques, qu'ils sont soutenus par de solides mécanismes de mise en œuvre, tels que l'application de sanctions s'ils ne sont pas respectés sont comprises par le public et lorsque leur mise en œuvre est garantie par de solides mécanismes d'application et par des sanctions effectives,

(France)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

10) constatant que l'introduction de quotas électoraux s'est révélée a pu se révéler être une mesure utile et efficace, facilitant l'accès des femmes à des fonctions électives et à des positions dirigeantes, notamment lorsque ces quotas fixent des objectifs ambitieux, qu'ils sont encouragés par les dirigeants politiques, qu'ils sont compris par le public et qu'ils sont soutenus par de solides mécanismes de mise en œuvre, tels que l'application de sanctions s'ils ne sont pas respectés,

(Iran (République islamique d'))

Modifier l'alinéa existant comme suit :

10) constatant que l'introduction de quotas électoraux, **entre autres mesures**, s'est révélée être une mesure utile et efficace, facilitant l'accès des femmes à des fonctions électives et à des positions dirigeantes, notamment lorsque ces quotas fixent des objectifs ambitieux, qu'ils sont encouragés par les dirigeants politiques, qu'ils sont compris par le public et qu'ils sont soutenus par de solides mécanismes de mise en œuvre, tels que l'application de sanctions s'ils ne sont pas respectés,

(Canada)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

10) constatant que l'introduction de quotas électoraux, qui ont été mis en place dans plus de 80 pays dans le monde, s'est révélée être une mesure utile et efficace, facilitant l'accès des femmes à des fonctions électives et à des positions dirigeantes, notamment lorsque ces quotas fixent des objectifs ambitieux, qu'ils sont encouragés par les dirigeants politiques, qu'ils sont compris par le public et qu'ils sont soutenus par de solides mécanismes de mise en œuvre, tels que l'application de sanctions s'ils ne sont pas respectés,

(Emirats arabes unis)

Alinéa 11

Modifier l'alinéa existant comme suit :

11) sachant que les systèmes de quotas ne suffisent pas, à eux seuls, à changer ou remettre en question des positions de la société selon lesquelles la femme n'est pas égale à l'homme, et que seuls 15 pays parmi ceux qui ont choisi de mettre en place un système de quotas ont fixé un taux de participation des femmes à la vie politique supérieur au seuil critique de 30 pour cent,

(Emirats arabes unis)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

11) sachant que les systèmes de quotas ne suffisent pas, à eux seuls, à changer ou remettre en question des positions de la société selon lesquelles la femme n'est pas égale à l'homme et que des mesures destinées à promouvoir l'égalité des sexes dans d'autres domaines sont également nécessaires,

(Viet Nam)

Alinéa 12

Modifier l'alinéa existant comme suit :

12) soulignant que l'inclusion croissante des femmes dans les processus politiques mondiaux est allée de pair avec des formes de résistance comme **les stéréotypes**, le harcèlement, l'intimidation et la violence, y compris sur Internet et les médias sociaux,

(Thaïlande)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

soulignant que l'inclusion croissante des femmes dans les processus politiques mondiaux est allée de pair avec des formes de résistance comme le harcèlement, l'intimidation et la violence, y compris sur Internet et les médias sociaux, en plus des autres formes de résistance liées aux facteurs sociaux, culturels, économiques et législatifs,

(Emirats arabes unis)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

12) soulignant constatant que l'inclusion croissante des femmes dans les processus politiques mondiaux est allée de pair avec des formes de résistance comme le harcèlement, l'intimidation et la violence, y compris sur Internet et les médias sociaux,

(Indonésie)

Alinéa 13

Modifier l'alinéa existant comme suit :

13) consciente que la violence faite aux femmes en politique constitue une entrave majeure à leur capacité à s'acquitter du mandat pour lequel elles ont été élues, le climat de tension et d'affrontement qui caractérise le combat politique peut dissuader les femmes de s'engager dans une bataille électorale et de postuler à des mandats électoraux et à des fonctions électives,

(France)

(Sans objet en français)

(Afrique du Sud)

Alinéa 14

Modifier l'alinéa existant comme suit :

14) reconnaissant qu'un parlement sensible au genre satisfait les besoins et les intérêts tant des hommes que des femmes dans ses structures, **ses règles et règlements**, ses activités, ses méthodes et son travail.

(Emirats arabes unis)

Alinéa 15

Modifier l'alinéa existant comme suit :

15) reconnaissant également la nécessité pour les parlements d'adopter de préconiser l'adoption d'une stratégie d'intégration de la dimension de genre d'analyse comparative entre les sexes, c'est-à-dire un processus d'évaluation et de prise en compte de l'impact sur les femmes et les hommes de tout projet – législation, politique, programme, etc. –, à tous les niveaux et dans tous les domaines, (Canada)

Nouvel alinéa 15bis

Ajouter un nouvel alinéa après l'alinéa 15 comme suit :

15bis) reconnaissant également la nécessité pour les parlements de préconiser l'adoption d'une stratégie d'intégration de la dimension de genre, c'est-à-dire visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes faisant partie intégrante de l'élaboration, de la mise en œuvre, de la surveillance et de l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines – politique, économique et social – de manière à ce que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer,

(Canada)

Ajouter un nouvel alinéa après l'alinéa 15 comme suit :

15bis) soulignant que le respect de l'égalité des sexes lors d'auditions d'experts par les commissions parlementaires permanentes est d'une grande importance pour l'intégration des politiques d'égalité des sexes,

(Finlande)

Alinéa 16

Modifier l'alinéa existant comme suit :

16) soulignant que l'égalité des sexes **assure les droits et les va dans l'**intérêts autant des hommes que des femmes, et qu' elle devrait **par conséquent** être promue de concert par les deux sexes aux niveaux local, national, régional et international,

(Viet Nam)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

16) soulignant que l'égalité des sexes va dans l'intérêt autant des hommes que des femmes et qu'elle devrait être promue de concert par les deux sexes sur les plans juridique, politique, économique, culturel et social, aux niveaux local, national, régional et international,

(Emirats arabes unis)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

(Sans objet en français)

(Kenya)

DISPOSITIF

Paragraphe 1

Modifier le paragraphe existant comme suit :

1. prie instamment les parlements de veiller à ce que les lois nationales et les pratiques des institutions publiques et des autorités chargées de l'éducation s'acquittent de leurs obligations dans les domaines du droit international et des droits de l'homme, et de toutes les autres obligations internationales, dont celles associées aux organisations du système des Nations Unies, notamment en rapport avec l'autonomisation des femmes et des jeunes femmes :

(Emirats arabes unis)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

 prie instamment les parlements de veiller à ce que les lois nationales et les règles et pratiques des institutions publiques et des autorités chargées de l'éducation s'acquittent de leurs obligations dans les domaines du droit international et des droits de l'homme, notamment en rapport avec l'autonomisation des femmes et des jeunes femmes;

(Roumanie)

Paragraphe 2

Modifier le paragraphe existant comme suit :

2. *prie instamment* les parlements, **le cas échéant**, d'amender ou d'abroger également les lois existantes discriminant – directement ou indirectement – les femmes et entravant leur pleine participation aux processus politiques ;

(Iran (République islamique d'))

 prie instamment les parlements d'amender ou d'abroger également les lois existantes discriminant – directement ou indirectement – les femmes et entravant leur pleine participation aux processus politiques dans les limites fixées par les constitutions nationales des Etats;
 (Bahreïn)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

 prie instamment les parlements d'amender ou d'abroger également les lois existantes discriminant – directement ou indirectement – les femmes et entravant leur pleine participation aux processus politiques, de même que d'adopter des lois en faveur de l'égalité des sexes ;

(Emirats arabes unis)

Paragraphe 3

Modifier le paragraphe existant comme suit :

3. prie les hommes et les femmes parlementaires de travailler ensemble et de prendre des initiatives communes au parlement en vue de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à tous les niveaux de processus d'élaboration des politiques et de postes de décision ;

(Roumanie)

Nouveaux paragraphes 3bis, 3ter et 3quater

Ajouter trois nouveaux paragraphes après le paragraphe 3 comme suit :

- 3bis. invite les parlements à inclure la perspective de l'égalité des sexes dans les politiques d'éducation et à chercher à réduire les disparités entre les sexes en matière d'opportunités d'apprentissage ;
- 3ter. encourage les parlements à soutenir le renforcement des mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, de même que la collaboration et les synergies entre eux ;
- 3quater. appelle les parlements et les parlementaires à accroître la coopération avec les organisations de la société civile, tout particulièrement les organisations indépendantes de femmes, dans l'élaboration, le contrôle et l'évaluation des mesures destinées à renforcer la participation des femmes aux processus politiques ;

(Roumanie)

Paragraphe 4

Modifier le paragraphe existant comme suit :

4. prie également les parlements d'e soutenir-adopter de nouvelles stratégies médiatiques qui prennent en compte le rôle des femmes et accroissent l'égalité des sexes, et si possible, de promulguer des lois nationales qui imposent que ces stratégies soient publiées ou adoptées, ainsi que de développer des campagnes médiatiques, éducatives et au niveau des communautés visant à surmonter les stéréotypes de genre, et prie en outre les hommes et les femmes parlementaires à jouer un rôle prépondérant dans ces efforts, et à s'engager et montrer l'exemple dans le cadre de la lutte contre les stéréotypes de genre et les attitudes négatives à l'égard des femmes ;

(Emirats arabes unis)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

4. prie également les parlements de soutenir des campagnes médiatiques, éducatives et au niveau des communautés visant à surmonter les stéréotypes de genre **nuisibles**, et prie en outre les hommes et les femmes parlementaires à jouer un rôle prépondérant dans ces efforts, et à s'engager et montrer l'exemple dans le cadre de la lutte contre les stéréotypes de genre et les attitudes négatives à l'égard des femmes ;

(Iran (République islamique d'))

4. prie également les parlements de soutenir des campagnes médiatiques, éducatives et au niveau des communautés visant à surmonter les stéréotypes de genre et à éliminer les messages discriminatoires dans les médias de masse, et prie en outre les hommes et les femmes parlementaires à jouer un rôle prépondérant dans ces efforts, et à s'engager et montrer l'exemple dans le cadre de la lutte contre les stéréotypes de genre et les attitudes négatives à l'égard des femmes;

(Viet Nam)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

4. prie également les parlements de soutenir des campagnes médiatiques, éducatives et au niveau des communautés visant à surmonter les stéréotypes de genre, et prie en outre les hommes et les femmes parlementaires à jouer un rôle prépondérant dans ces efforts, et à s'engager et montrer l'exemple dans le cadre de la lutte contre les stéréotypes de genre et les attitudes négatives à l'égard des femmes en tenant compte des valeurs sociétales de chaque Etat;

(Bahreïn)

Nouveau paragraphe 4bis

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 4 comme suit :

4bis. prie instamment les parlements de continuer de promouvoir l'éducation comme élément d'une société démocratique inclusive, en s'assurant particulièrement de garantir l'égalité d'accès pour les femmes et les filles, et d'intégrer la perspective de genre dans toutes les activités d'éducation civique ;

(Canada)

Paragraphe 5

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. prie instamment les parlements de faciliter la réconciliation des intérêts familiaux, professionnels et politiques l'articulation entre vie personnelle, vie professionnelle et engagement politique tant pour les femmes que pour les hommes, notamment en encourageant le partage du congé parental, la scolarisation précoce des jeunes enfants, ainsi que le financement et le développement de structures d'accueil pour les enfants ;

(France)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. prie instamment les parlements de faciliter la réconciliation et le renforcement des intérêts familiaux, professionnels et politiques tant pour les femmes que pour les hommes, notamment en encourageant le partage du congé parental ainsi que le financement et le développement de structures d'accueil pour les enfants;

Iran (République islamique d'))

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. prie instamment les parlements de faciliter la réconciliation des intérêts familiaux, professionnels et politiques tant pour les femmes que pour les hommes, notamment en encourageant le partage du congé parental ainsi que le financement, et-le développement de structures d'accueil-pour les enfants et de services publics pour les enfants et autres personnes dépendantes ;

(Roumanie)

5. prie instamment les parlements de faciliter la réconciliation des intérêts familiaux, professionnels et politiques tant pour les femmes que pour les hommes, notamment en encourageant le partage du congé parental ainsi que le financement, et le développement de structures d'accueil et l'amélioration des services de garde pour les d'enfants et d'aide à domicile afin de permettre aux femmes de participer à la vie politique;

(Viet Nam)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. prie instamment les parlements de faciliter la réconciliation des intérêts familiaux, professionnels et politiques tant pour les femmes que pour les hommes, notamment en encourageant le partage du congé parental ainsi que le financement et le développement de structures d'accueil pour les enfants à travers la promulgation et l'amendement de lois et de réglementations sur le travail qui ont des conséquences sur la vie de famille;

(Emirats arabes unis)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. prie instamment les parlements de faciliter la réconciliation des intérêts familiaux, professionnels et politiques tant pour les femmes que pour les hommes, notamment en encourageant le partage du congé parental ainsi que le financement et le développement de structures d'accueil pour les enfants, sans préjudice des dispositions contenues dans les constitutions nationales des Etats à cet égard ;

(Bahreïn)

Paragraphe 6

Modifier le paragraphe existant comme suit :

6. exhorte les parlements à fixer une échéance pour l'atteinte de l'objectif visant une représentation d'au moins 30 pour cent de femmes dans les parlements et à fixer une autre échéance pour le moment où cette proportion devrait atteindre 50 pour cent à examiner la possibilité de mettre en place des quotas afin d'augmenter de 30 à 50 pour cent la représentation des femmes au sein des parlements;

(Fédération de Russie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

6. exherte encourage les parlements à fixer une échéance un calendrier de travail visant à augmenter la participation des femmes au parlement à pour l'atteinte de l'objectif visant une représentation d'au moins 30 pour cent de femmes dans les parlements et à fixer une un autre échéance calendrier visant à porter pour le moment où cette proportion à atteindre 50 pour cent ;

(Thaïlande)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

6. exhorte les parlements à fixer une échéance pour l'atteinte de l'objectif visant une représentation d'au moins 30 pour cent de femmes dans les parlements à laquelle toutes les mesures parlementaires nécessaires qui permettraient aux femmes d'occuper au moins 30 pour cent des sièges au parlement auront été mises en œuvre et à fixer une autre échéance pour le moment où cette proportion devrait atteindre 50 pour cent ;

(Indonésie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

6. exhorte les parlements à fixer une échéance pour l'atteinte de l'objectif visant une représentation d'au moins 30 pour cent de femmes dans les parlements et à fixer une autre échéance appropriée pour le moment où cette proportion devrait atteindre 50 pour cent ;

(Viet Nam)

6. exhorte prie les parlements à de fixer une échéance pour l'atteinte de l'objectif visant une représentation d'au moins 30 pour cent de femmes dans les parlements et à fixer une autre échéance pour le moment où cette proportion devrait atteindre 50 pour cent dans le respect des lois nationales et lorsque nécessaire ;

(Iran (République islamique d'))

Modifier le paragraphe existant comme suit :

6. exherte encourage les parlements à fixer une échéance pour l'atteinte de l'objectif visant une représentation d'au moins 30 pour cent de femmes dans les parlements et à fixer une autre échéance pour le moment où cette proportion devrait atteindre 50 pour cent ;

(Singapour)

Paragraphe 7

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. prie les parlements d'envisager l'adoption et la mise en œuvre, selon qu'il convient, de systèmes de quotas fixant des objectifs ambitieux et permettant aux femmes d'être "présélectionnées" pour des sièges ou positions accessibles sur des listes, notamment grâce à des systèmes "fermoir" et en les plaçant en tête des listes électorales, ainsi que par l'adoption de solides systèmes de sanctions comme la faculté pour les commissions électorales ou les organes électoraux de rejeter des listes non conformes ;

(Thaïlande)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. prie les parlements d'envisager l'adoption et la mise en œuvre de systèmes de quotas fixant des objectifs ambitieux-et permettant aux femmes d'être "présélectionnées" pour des sièges ou positions accessibles sur des listes, notamment grâce à des systèmes "fermoir" et en les plaçant en tête des listes électorales, ainsi que, y compris par l'adoption de solides systèmes de sanctions comme la faculté pour les commissions électorales ou les organes électoraux de rejeter des listes non conformes ;

(Viet Nam)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. prie instamment les parlements d'envisager l'adoption et l'application effective de d'adopter et de veiller à l'application effective de dispositions législatives favorisant l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions électives : systèmes de quotas électoraux fixant des objectifs ambitieux ; obligation faite aux partis politiques de présenter, pour les élections se déroulant au scrutin de liste et au scrutin proportionnel, des listes composées alternativement de candidats des deux sexes ; scrutin binominal prévoyant dans chaque circonscription l'élection d'un binôme constitué d'un candidat et d'une candidate ; et des pénalités financières infligées aux partis politiques qui ne présenteraient pas une proportion suffisante de femmes parmi leurs candidats ; et permettant ces dispositifs devront permettre aux femmes d'être "présélectionnées" pour des sièges ou des positions accessibles sur des listes notamment grâce à des systèmes "fermoir" et en les plaçant en tête des listes électorales, ainsi que par ; leur application effective devra être garantie par l'adoption de solides systèmes de sanctions-comme, prévoyant, par exemple, la faculté pour les commissions électorales ou les organes électoraux de rejeter les listes non conformes ;

(France)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. prie les parlements d'envisager l'adoption et la mise en œuvre de systèmes de quotas, selon qu'il convient et conformément aux principes électoraux démocratiques d'un suffrage général, direct, libre, égal et secret, ou de toute autre mesure spécifique, fixant des objectifs ambitieux et permettant aux femmes d'être "présélectionnées" pour des sièges ou positions accessibles sur des listes, notamment grâce à des systèmes "fermoir" et en les

plaçant en tête des listes électorales, ainsi que par l'adoption de solides systèmes de sanctions comme la faculté pour les commissions électorales ou les organes électoraux de rejeter des listes non conformes ;

(Allemagne)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. prie les parlements d'envisager l'adoption et la mise en œuvre de systèmes de quotas, ou d'autres mesures semblables, fixant des objectifs ambitieux et permettant aux femmes d'être "présélectionnées" pour des sièges ou positions accessibles sur des listes, notamment grâce à des systèmes "fermoir" et en les plaçant en tête des listes électorales, ainsi que par l'adoption de solides systèmes de sanctions comme la faculté pour les commissions électorales ou les organes électoraux de rejeter des listes non conformes ;

(Canada)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. prie les parlements d'envisager l'adoption et la mise en œuvre de systèmes de quotas fixant des objectifs ambitieux et permettant aux femmes d'être "présélectionnées" pour des sièges ou positions accessibles sur des listes, notamment grâce à des systèmes "fermoir" et en les plaçant en tête des listes électorales, ainsi que par l'adoption de solides systèmes de sanctions comme la faculté pour les commissions électorales ou les organes électoraux de rejeter des listes non conformes dans les cas où les partis politiques n'ont pas su prendre toute la mesure du besoin d'atteindre une représentation équilibrée ;

(Emirats arabes unis)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. en tenant compte des dispositions contenues dans les constitutions nationales des Etats à cet effet, prie les parlements d'envisager l'adoption et la mise en œuvre de systèmes de quotas fixant des objectifs ambitieux et permettant aux femmes d'être "présélectionnées" pour des sièges ou positions accessibles sur des listes, notamment grâce à des systèmes "fermoir" et en les plaçant en tête des listes électorales, ainsi que par l'adoption de solides systèmes de sanctions comme la faculté pour les commissions électorales ou les organes électoraux de rejeter des listes non conformes :

(Bahreïn)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. prie les parlements d'envisager l'adoption et la mise en œuvre de systèmes de quotas fixant des objectifs ambitieux et permettant aux femmes d'être "présélectionnées" pour des sièges ou positions accessibles sur des listes, notamment grâce à des systèmes "fermoir" et en les plaçant en tête des listes électorales, ainsi que par l'adoption de solides systèmes de sanctions comme la faculté pour les commissions électorales ou les organes de gestion des élections électoraux de rejeter des listes non conformes;

(Kenya)

Paragraphe 8

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. prie également les parlements de créer un environnement plus équitable pour les candidats et les candidates, notamment en faisant en sorte que le financement public des partis dépende partiellement du nombre de candidates qu'ils mettent en lice, en aménageant des fonds spéciaux ou des prêts exempts d'intérêts pour les candidates, en plafonnant les dépenses et en limitant la durée des campagnes ;

(Viet Nam)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. prie également les parlements-de créer un environnement plus équitable pour les candidats et les candidates, notamment en faisant en sorte que le financement public des partis dépende partiellement du nombre de candidates qu'ils mettent en lice, en aménageant des fonds

spéciaux ou des prêts exempts d'intérêts pour les candidates, en plafonnant les dépenses et en limitant la durée des campagnes d'adopter et de mettre en œuvre des mesures d'incitation claires dont les effets sont réels du point de vue des droits politiques, du processus électoral et de l'activité du gouvernement en faveur de l'égalité des femmes ;

(Allemagne)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. prie également les parlements de créer un environnement plus équitable pour les candidats et les candidates, notamment en faisant en sorte que le financement public des partis dépende partiellement du nombre de candidates qu'ils mettent en lice de la proportion de femmes qu'ils présentent parmi leurs candidats, en aménageant des fonds spéciaux ou des prêts exempts d'intérêts pour les candidates, en plafonnant les dépenses et en limitant la durée des campagnes;

(France)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. prie également les parlements de créer un environnement plus équitable pour les candidats et les candidates, notamment en faisant en sorte que le financement public des partis dépende partiellement du nombre de des candidates qu'ils mettent en lice, en aménageant des fonds spéciaux ou des prêts exempts d'intérêts pour les candidates pour accorder plus d'autonomie aux femmes dans les processus politiques, en plafonnant les dépenses et en limitant la durée des campagnes;

(Indonésie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. prie également les parlements de créer un environnement plus équitable pour les candidats et les candidates, notamment en faisant en sorte que le financement public des partis dépende partiellement du nombre de candidates qu'ils-mettent en lice présentent, en aménageant des fonds spéciaux ou des prêts exempts d'intérêts pour les candidates, en plafonnant les dépenses en limitant ou supprimant des frais réglementaires ou divers que doivent régler les candidates et en limitant la durée des campagnes ;

(Kenya)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. *prie également* les parlements de créer un environnement plus équitable pour les candidats et les candidates, notamment, **sans toutefois s'y restreindre**, en faisant en sorte que le financement public des partis dépende partiellement du nombre de candidates qu'ils mettent en lice, en aménageant des fonds spéciaux ou des prêts exempts d'intérêts pour les candidates, en plafonnant les dépenses et en limitant la durée des campagnes ;

(Singapour)

Nouveau paragraphe 8bis

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 8 comme suit :

8bis. recommande aux parlements d'adopter des mesures spéciales qui permettent aux institutions financières d'accorder un financement politique aux candidates, notamment grâce à des prêts à faible intérêt ou à taux zéro et à d'autres instruments d'investissement visant à autonomiser les femmes dans la sphère économique ;

(Indonésie)

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 8 comme suit :

8bis. *invit*e les partis politiques à se saisir de tous les sujets essentiels pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et à élaborer des politiques internes détaillées en matière d'égalité des sexes ;

(Roumanie)

Paragraphe 9

Effacer le paragraphe

(Emirats arabes unis)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

 prie en outre les partis politiques de veiller à ce que leurs processus de sélection des candidats préconisent une représentation équilibrée des deux sexes, et d'envisager la mise en œuvre de systèmes de quotas à cet effet;

(Indonésie)

Nouveau paragraphe 9bis

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 8 comme suit :

9bis. *prie également* les partis politiques de fournir une formation régulière à la politique visant à renforcer les capacités des femmes et à améliorer la sensibilisation de la société à la participation des femmes aux processus politiques ;

(Indonésie)

Paragraphe 10

Modifier le paragraphe existant comme suit :

10. prie instamment les parlements et les partis politiques à pourvoir à un nombre égal de femmes et d'hommes occupant des postes de direction dans tous les domaines politiques et dans toutes les instances dirigeantes, et ce par l'intermédiaire de processus transparents et justes tels que le co-leadership et le système d'alternance hommes-femmes dans les fonctions dirigeantes tout en garantissant que l'équilibre homme-femme à de tels postes tienne compte des considérations sociales, culturelles et de développement propres à leur pays ;

(Emirats arabes unis)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

10. prie instamment les parlements et les partis politiques à pourvoir à un nombre égal de femmes et d'hommes méritants occupant des postes de direction dans tous les domaines politiques et dans toutes les instances dirigeantes, et ce par l'intermédiaire de processus transparents et justes tels que le co-leadership et le système d'alternance hommes-femmes dans les fonctions dirigeantes;

(Iran (République islamique d'))

Modifier le paragraphe existant comme suit :

10. prie instamment les parlements et les partis politiques à pourvoir à un nombre égal plus équilibré de femmes et d'hommes occupant des postes de direction dans tous les domaines politiques et dans toutes les instances dirigeantes, et ce par l'intermédiaire de processus transparents et justes tels que le co-leadership et le système d'alternance hommes-femmes dans les fonctions dirigeantes;

(Thaïlande)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

10. prie instamment les parlements et les partis politiques de faire de leur mieux afin de pourvoir à un nombre égal de femmes et d'hommes occupant des postes de direction dans tous les domaines politiques et dans toutes les instances dirigeantes, et ce par l'intermédiaire de processus transparents et justes tels que le co-leadership et le système d'alternance hommesfemmes dans les fonctions dirigeantes;

(Fédération de Russie)

Paragraphe 11

Modifier le paragraphe existant comme suit :

11. prie les parlements et les partis politiques de promouvoir la participation politique des jeunes femmes au moyen de programmes de travail spécifiques, notamment en mettant en œuvre des programmes d'autonomisation conçus spécialement pour ces dernières, lesquelles seront en outre encouragées non seulement à accéder à des fonctions dirigeantes, mais aussi à servir d'exemples pour d'autres jeunes femmes, et en faisant participer les jeunes femmes à des programmes et des formations destinés à les encourager et à les préparer à devenir les leaders de demain ;

(Emirats arabes unis)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

11. prie les parlements et les partis politiques de promouvoir la participation politique des jeunes femmes, notamment en mettant en œuvre des programmes d'autonomisation conçus spécialement pour ces dernières, lesquelles seront en outre encouragées non seulement à accéder à des fonctions dirigeantes, mais aussi à servir d'exemples pour d'autres jeunes femmes ; et en assistant les jeunes femmes parlementaires à recueillir et traiter les informations afin de déterminer la nature des problèmes ;

(Viet Nam)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

(Sans objet en français)

(Kenya)

Paragraphe 12

Supprimer le paragraphe existant et le remplacer par deux nouveaux paragraphes comme suit :

- 12. *prie instamment* les parlements à adopter des stratégies sensibles au genre à tous les niveaux et dans tous les domaines législation, politique, programme, etc. –, en vue d'atteindre l'égalité des sexes ;
- 12bis. prie instamment les parlements de faire en sorte que les stratégies nationales adoptées dans tous les domaines tiennent compte de la perspective de genre en termes d'élaboration, de mise en œuvre, de contrôle, d'évaluation et de suivi, et invite les parlements à promouvoir des lois, des politiques et des programmes sensibles au genre, en vue d'atteindre l'égalité des sexes ;
- 12ter. prie en outre les parlements d'appuyer fermement les mesures destinées à améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion des données ventilées par sexe, de même que l'élaboration d'indicateurs de genre ;

(Roumanie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

12. *prie instamment* les parlements à d'adopter des de préconiser l'adoption de stratégies sensibles au genre à tous les niveaux et dans tous les domaines – législation, politique, programme, etc. –, en vue d'atteindre l'égalité des sexes ;

(Canada)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

12. *prie instamment* les parlements à adopter des stratégies sensibles au genre à tous les niveaux et dans tous les domaines **de la gouvernance** – législation, politique, programme, etc. –, en vue d'atteindre l'égalité des sexes ;

(Kenya)

12. prie instamment les parlements d'adopter des stratégies sensibles au genre à tous les niveaux et dans tous les domaines – législation, politique, programme, etc. –, en vue d'atteindre l'égalité des sexes ; en tenant compte de la perspective de genre dans le processus budgétaire et dans le contrôle de la mise en œuvre ;

(Viet Nam)

Paragraphe 13

Modifier le paragraphe existant comme suit :

13. prie les parlements de promouvoir des mécanismes propres à faire progresser l'égalité des sexes dans le travail du parlement, parmi lesquels des la mise en place de forums de femmes ouverts aux hommes parlementaires souhaitant y apporter leur contribution, des commissions parlementaires sur l'égalité des sexes comprenant également des hommes, ainsi que des expertises en matière de genre au sein du personnel parlementaire des deux sexes ;

(Kenya)

Nouveau paragraphe 13bis

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 8 comme suit :

13bis. *invit*e les commissions parlementaires permanentes à s'assurer que les hommes et les femmes sont représentés à égalité parmi les experts lors d'auditions par les commissions et que les experts disposent des capacités nécessaires pour évaluer les effets des projets de lois au regard de l'égalité des sexes ;

(Finlande)

Paragraphe 15

Modifier le paragraphe existant comme suit :

15. *invite* les hommes et les femmes parlementaires à travailler ensemble sur le développement et la mise en œuvre efficace de lois et de mesures contre-le harcèlement et la violence à l'égard des femmes, notamment en politique, et à collaborer à cet effet avec les institutions publiques compétentes, la société civile et d'autres parties intéressées, dont les sociétés spécialisées dans les technologies dans le cadre de la lutte contre les abus commis sur Internet :

(Afrique du Sud)

Paragraphe 16

Modifier le paragraphe existant comme suit :

16. prie instamment les parlements et les partis politiques de promouvoir une culture institutionnelle offrant un environnement de travail sûr tant pour les hommes que pour les femmes, à savoir, entre autres, des politiques internes fortes et dûment appliquées contre le langage et les comportements sexistes, ainsi que des mesures de lutte contre le harcèlement sexuel prévoyant des mécanismes de plainte efficaces;

(Afrique du Sud)

Nouveau paragraphe 16bis

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 16 comme suit :

16bis. prie les parlements et les partis politiques d'adopter des politiques de lutte contre le harcèlement sexuel, des mécanismes de plainte effectifs et des sanctions pour les auteurs d'infractions afin de protéger les femmes dans l'exercice de leurs fonctions ;

(Afrique du Sud)

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 16 comme suit :

16bis. invite les parlements et les institutions gouvernementales à adopter des programmes de travail et des projets destinés à dissuader les femmes de prendre part à des actes terroristes, que leur rôle ait trait au recrutement, au financement, à l'obtention de renseignements ou à toute autre forme de participation ;

(Emirats arabes unis)

Nouveau paragraphe 17bis

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 17 comme suit :

17bis. prie les parlements de garantir que leurs institutions veillent notamment à mettre en place le cadre nécessaire (infrastructure, assistance technique) pour que les femmes en situation de handicap, qui souffrent au demeurant de multiples discriminations, puissent exercer un mandat politique ;

(Suisse)

Paragraphe 18

Modifier le paragraphe existant comme suit :

18. demande à l'UIP de soutenir les parlements nationaux souhaitant faire le point sur leur sensibilité au genre, dans le sens du Plan d'action pour des parlements sensibles au genre publié par l'UIP en 2012 et de ses outils d'auto-évaluation, et d'accroître l'assistance technique et le soutien aux parlements dans leurs efforts pour renforcer la sensibilité aux questions de genre de leur institution ;

(Roumanie)

Nouveaux paragraphes 18bis, 18ter et 18quater

Ajouter trois nouveaux paragraphes après le paragraphe 18 comme suit :

- 18bis. demande en outre à l'UIP, en coopération avec ses partenaires internationaux, d'élaborer des programmes de renforcement des capacités à l'intention des femmes parlementaires dans le cadre de ses activités destinées à atteindre l'égalité des sexes en politique ;
- 18ter. invite les assemblées parlementaires et les parlements qui participent aux missions internationales d'observation électorale à s'assurer que la proportion d'hommes et de femmes de leurs délégations soit équilibrée, et de prêter une attention particulière au rôle et à la participation des femmes dans les processus électoraux ;
- 18quater. invite les parlements à accroître leur participation dans le processus de l'Examen périodique universel conduit par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies dans le domaine de l'égalité des sexes, et à veiller à la pleine coopération de leurs pays avec le Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes, dans la législation et dans la pratique auprès du Conseil;

 (Roumanie)

Nouveaux paragraphes 18bis et 18ter

Ajouter deux nouveaux paragraphes après le paragraphe 18 comme suit :

- 18bis. demande également à l'UIP d'élaborer des outils et directives complets relatifs à chaque domaine d'action du Plan d'action pour des parlements sensibles au genre de 2012 et d'assurer la mise en œuvre réussie de ce plan ;
- 18ter. demande en outre à l'UIP de collaborer étroitement sur les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation de femmes avec les organes de l'ONU concernés, tel que ONU Femmes, ainsi qu'indiqué dans la récente résolution 70/298 (2016) de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'interaction entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP.

(Thaïlande)